



Déclaration CHSCTA 10/10/2022

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie de Reims est réuni pour la dernière fois en session ordinaire. Avec les CHSCT, les agents de l'académie disposaient enfin d'un espace où la santé et la sécurité au travail avait un réel droit de cité, même si les moyens alloués sont toujours insuffisants, en témoigne par exemple la présence d'un seul médecin de prévention pour plus de 23 000 agents. Par ailleurs, il est urgent que l'administration mobilise les moyens nécessaires à la mise en place d'actions concrètes sur les problématiques soulevées par le CHSCT.

La transformation des instances ne doit en aucun cas être un prétexte pour justifier une restriction du dialogue social comme cela a été le cas dans le secteur privé où la politique de prévention des risques professionnels a été trop souvent négligée, alors que par exemple, la pandémie de covid sévissait. N'oublions pas l'existence de certains chantiers en cours dans notre académie tels que le suivi de la mise en œuvre des préconisations des visites et enquêtes, la réalisation des visites des IEN du premier degré de l'Aube et des professeurs d'EPS, la mise en œuvre de l'axe 5 du plan académique d'égalité professionnelle femme/homme sur les violences sexistes et sexuelles et d'autres projets évoqués mais pas encore matérialisés (accompagnement des travailleurs handicapés...).

La rentrée de septembre 2022 s'est déroulée dans des conditions particulièrement difficiles, n'en déplaise à notre ministre qui l'a jugée plutôt satisfaisante. Ce fut une rentrée où l'Éducation Nationale semble avoir voulu miser sur l'innovation (quelles innovations ?), sans prise en compte de la dégradation des conditions de travail. Toutes les catégories d'agent ont été concernées par la dégradation des conditions de travail marquée notamment par un alourdissement de la charge de travail. Des services administratifs aux établissements scolaires, les remontées parvenues jusqu'aux organisations syndicales montrent que les personnels revenant des congés d'été ont été confrontés à des situations relevant des risques psychosociaux. Par exemple, des encadrants ont dû réajuster inlassablement des services afin de tenir compte du statut ou du niveau d'expérience des personnels nouvellement affectés. Ces ajustements, parfois pratiqués au-delà du jour de la rentrée, ont mis en difficulté tous les personnels en relation avec des élèves, découvrant tardivement leur établissement d'affectation ou les niveaux de cours pour les enseignants ou les élèves à encadrer pour les AESH.

Le manque de personnels explique que les moyens de remplacement, lorsqu'ils existent, sont en partie consommés dès la rentrée. Le recours aux non-titulaires devient alors un choix évident, choix qui nous semble relever davantage d'une politique de fragilisation des services publics plutôt que d'une gestion de pénurie. Ces personnels, à l'instar des AED ou des AESH, subissent toutes les contraintes de la précarité.

Souffrance au travail en raison d'une organisation défaillante, alourdissement de la charge de travail en gonflant le nombre d'effectifs par classe et en diminuant le nombre de personnels, manque de reconnaissance marquée entre autre par une perte conséquente de revenus sur ces trente dernières années... Ce sont autant de facteurs de risques psychosociaux qui peuvent avoir des conséquences parfois dramatiques sur la santé et la vie des agents. La FSU considère que l'autoévaluation, tout comme le dispositif « Notre École, faisons-la ensemble », ne participeront pas à l'amélioration des conditions de travail des personnels et à la réduction des inégalités et des conditions d'apprentissage des élèves. Plus que jamais nous aurons besoin de développer une prévention des risques professionnels. La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail devra pleinement s'emparer des prérogatives des défunts CHSCT mais elle ne pourra rien sans démarche volontariste de notre employeur !